

Les membres du comité d'experts :  
FFCAM, CAF, SPPN, CT13 FFME, Bureau des Guides,  
Association Des Calanques, des Femmes et des Hommes

A l'attention  
Du Parc national des Calanques

Réunion du comité d'experts – Parc national des Calanques (PNC)

Date : 19 mai 2025 – 16h30 / 20h30

Objet : Synthèse / résumé de la première réunion du comité d'experts

## 1 - Contexte

À la suite des vives tensions survenues lors de la commission escalade de novembre 2024 - notamment après l'annonce d'arrêtés du PNC jugés excessifs et peu justifiés par la communauté des grimpeurs -, un dialogue structuré a été relancé à l'initiative de l'association *Des Calanques des Femmes et des Hommes*, avec le soutien de plusieurs fédérations et associations locales.

Un courrier en six points avait alors été adressé au PNC (28/01/2025), exprimant les désaccords mais aussi des propositions concrètes pour renouer un dialogue constructif.

Le PNC y a répondu favorablement en proposant la création d'un comité d'experts, réunissant grimpeurs, naturalistes, agents du parc et membres de la direction. Cette instance, plus souple que la commission escalade, vise à mieux articuler exigences de protection de la nature et pratiques humaines.

## 2 - Participants

- Une médiatrice / animatrice
- 10 membres du PNC, LPO et des instances scientifiques
- 7 représentants des pratiquants et professionnels de l'escalade

## 3 - Préambule

Les membres du groupe associations, fédérations et professionnels de ce comité d'experts, issus de milieux variés (escalade, protection de la nature, services de secours, recherche scientifique...), y participent avec professionnalisme, engagement et respect des enjeux. Sans faire de procès d'intention, nous estimons que les faits et les échanges passés démontrent notre volonté constante de contribuer à un dialogue éclairé, fondé sur l'écoute mutuelle et la compétence de chacun.

## 4 - Introduction

Un accord de principe partagé : les besoins de chaque partie peuvent être compatibles, à condition de prendre le temps de l'écoute, de la discussion et d'un travail collectif.

## 5 - Temps d'échange et ateliers

### 5.1 - Diagnostic initial

La médiatrice évoque le « clash » de novembre comme un malentendu nourri par des peurs des pratiquants. Nous exprimons notre désaccord : ce moment de rupture tient surtout à un dysfonctionnement dans la manière dont les décisions ont été imposées, sans concertation suffisante.

## **5.2 - Trois ateliers de travail collaboratif (proposés par le PNC)**

### **5.2.1 - Communication (binômes)**

Discussions en binômes autour de la conciliation entre préservation des milieux naturels et pratiques sportives.

### **5.2.2 - Périodes de protection de la faune**

Un consensus se dégage sur trois étapes à respecter :

- Choix du site par les oiseaux en fonction de l'historique des nidifications
- Nidification
- Envol et émancipation des jeunes

→ La superposition des calendriers (faucon pèlerin, grand-duc, cormoran huppé) complique la définition de fenêtres praticables.

### **5.2.3 - Zonage et cartographie des interdictions (Calanques, Cap Canaille et Barasse)**

Un travail de précision est amorcé. Il apparaît que certaines zones interdites ne sont pas réellement occupées par la faune, tandis que d'autres, non réglementées à ce jour, mériteraient une protection. Une révision des arrêtés actuels est donc nécessaire.

## **6 - Points spécifiques abordés**

- Accès et signalétique : besoin de mieux gérer les accès (Callelongue / pas de la Demi-Lune, Canceou / Mistragaou, Levant...) et de clarifier les restrictions temporaires.
- Interdictions permanentes (ex. Anse de la Triperie) : débat ouvert sur la pertinence de telles mesures, à adapter selon les saisons de fréquentation.
- Cap Morgiou Est : demande de levée de l'arrêté dès juin, ce secteur étant grimpable en été.
- Secteurs « sacrifiés » : rappel que les grimpeurs ont déjà accepté de nombreuses restrictions (ex. Riou, Muraille de Chine).
- Parkings : réflexion à mener sur une gestion intégrée prenant en compte tous les usages (plages, randonnée, escalade...).
- Fight Club : besoin d'une analyse ouverte des propositions (courrier 28 janvier 2025).
- Ouverture de nouveaux secteurs / voies d'escalade : afin d'éviter de nouveaux équipements sauvages. Définition des critères d'ouverture de nouveaux sites / voies afin de construire, ensemble, de nouveaux espaces de pratique.

## **7 - Médiation et communication**

- Présence de la médiatrice : nous exprimons des réserves sur sa désignation sans concertation. L'animation a été correcte, mais il ne s'agissait pas, selon nous, d'une démarche de médiation à proprement parler.
- Communication : refus d'une communication verrouillée. Accord possible pour un communiqué commun limité à cette réunion, sans compromettre la liberté de parole de chacun.

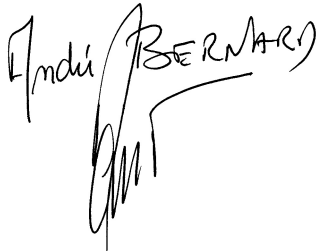
## 8 - Conclusion

La crise de novembre a agi comme un déclencheur nécessaire. Elle a permis au PNC de mieux percevoir les difficultés vécues par les pratiquants et d'ouvrir un nouvel espace de dialogue.

La méthode de travail engagée lors de cette première réunion du comité d'experts est encourageante. Elle permet d'espérer un fonctionnement plus équilibré, respectueux à la fois des enjeux de protection et des pratiques humaines.

Nous réaffirmons notre confiance dans les agents du Parc, heureux de les voir pleinement réintégrés dans les échanges. Ce retour au dialogue de terrain est, pour nous, un signal positif pour l'avenir des relations entre le Parc national et les usagers des Calanques.

André Bernard pour les membres du comité d'experts :  
FFCAM, CAF, SPPN, CT13 FFME, Bureau des Guides,  
Association Des Calanques, des Femmes et des Hommes

A handwritten signature in black ink. The name 'André BERNARD' is written in a cursive style. The 'A' is large and loops around the 'n' and 'd' of 'André'. The 'BERNARD' part is written in a more upright, blocky cursive. There is a long horizontal stroke extending from the end of the signature.